Réunion du Comité Directeur N°2

Mercredi 15 mars 2023 à 19h30 –Centre social de Saint-Renan et visioconférence

Présidence :
Jean-Marc BERAUD

Membres du Comité Directeur présents :
René CARQUET, Aurélie COROUGE, Marie-Paule CORRE, Joseph FALQUERHO, Jean-Charles GICQUEL, Pierre-Yves HARSCOUET, Marcel JOANNIC, Maryse LE GALLO, Jean-Claude LE BOULICAUT, Maryse LE GALLO, Gildas PORZIER, Loïc RAPINEL, Serge RIGOT, Rolland Tilly, Didier VAREECKE.

Membres du Comité Directeur excusés :
Bernadette BILLAUD, Marie-Laure GUILLEMOT-DECREPS, Patricia LANDREAU, Pierre LEMAITRE,Hélène RICHTER, Alain TALARMIN (pouvoir à D. VAREECKE).

Présidents des Commissions Régionales présents en visioconférence :
Emile HERRY (CRM), Jean Claude HERRY (CRI), Gilbert LE FLOCH (CSR).

CTS :
Jonathan BALESTON-ROBINEAU, Antoine GALOPIN.

Invités présents :
Directeur : Clément BAJON.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Bureau Exécutif du 31 janvier 2023
2. Intervention du Président
3. Intervention du Trésorier Général
   - 3.1. Présentation et validation du résultat de l'exercice financier 202.
   - 3.2. Présentation et validation du projet de budget 2023 et validation des tarifs de cotisation 2023
4. Intervention de la Secrétaire Générale
   - 4.1. Validation du bilan des commissions régionales
5. Questions diverses

.

1 Approbation du PV du Comité Directeur du 18 février 2023

Le Comité Directeur approuve le PV.

2 Intervention du président

Le président Jean-Marc BERAUD remercie les membres du Comité Directeur de leur présence à cette réunion en visioconférence qui a pour sujet principal le domaine financier.

2.1 Agenda

Le Président revient sur son calendrier depuis le dernier Comité Directeur du 18 février (en rouge les principales dates) :

- Le 19 février, ½ finale des Championnats de France de Cross-country à Brest sur le Site du Bergot, organisé par l'Iroise Athlétisme.
- Le 20 février, réunion visioconférence sur le sujet du développement de la Marche Nordique en compétition avec Jean-Yves JAUNET, René CARQUET et Coralie LETURGEZ.
- Le 21 février, réunion à la COGEP avec notre expert-comptable, validation du résultat financier avec René CARQUET et Vanessa PERROT.
- Le jeudi 23 février, réunion en visioconférence du Groupe de travail fédéral sur la licence unique.
- Le vendredi 24 février, conférence de presse au château de Kerampuihl à Carhaix pour le Championnat de France de Cross-country avec Michel HUERTAS, vice-président de la fédération en charge du Running, Clément BAJON et Daï DAM.
- Le 27 février, réunion à la Maison Départementale des Sports de Ploufragan du CROS Bretagne avec l'ANS au sujet de la Semaine Olympique et Paralympique.
- Le 28 février, réunion au siège de la fédération sur le projet de calendrier.
- Le 2 mars, réunion du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration du CROS Bretagne à la Maison Départementale des Sports de Ploufragan.
- Le 3 mars, réunion en visioconférence du Groupe de travail fédéral sur la licence unique.
- Le samedi 4 mars, présence au Championnat de Bretagne en salle Minimes à la Halle Maryvonne DUPUREUR.
- Le mardi 7 mars, réunion en visioconférence du Conseil National des Ligues.
- Le jeudi 9 mars, réunion du Bureau Fédéral en visioconférence.
- Le vendredi 10 mars, présence aux obsèques de Jean-Claude LE CALVE à Inguiniel. Puis présence sur le site de Kerampuilh de Carhaix.
- Les 11 et 12 mars, présence aux Championnats de France de Cross-Country.

3 Intervention du Trésorier Général, René CARQUET

3.1 Présentation et validation du résultat de l'exercice financier 2022

Le bilan financier a été envoyé à tous les membres du Comité Directeur avant la réunion.

Le résultat de l'exercice financier 2022 est excédentaire de l'ordre de 32 923,21€.

L'expert-comptable a donné, le 21 février, quitus pour l'exercice financier 2022. Les vérificateurs aux comptes ont donné également quitus le 9 mars.

La charge salariale est minorée car dû au décalage dans l'embauche de Coralie LETURGEZ ce qui explique l'excédent. L'aide de l'ANS a été reçue en 2022 et l'embauche s'est effectuée au 1er janvier 2023.

Le Comité Directeur approuve l'exercice financier 2022.

3.2 Présentation du Projet de Budget 2023

Le projet de budget 2023 a été envoyé à tous les membres du Comité Directeur avant la réunion.

Les 2 nouveaux agents de développement, dans le cadre de leurs attributions, mettent en place de nouvelles actions ; elles apparaissent dans le budget 2023.

Le Comité Directeur approuve le budget prévisionnel 2023

3.3 Projet de lissage du tarif des cotisations

Pour un budget solide dans le futur il est nécessaire de travailler sur un lissage des cotisations de la Ligue. Nous sommes une des dernières Ligues à ne pas l'avoir fait. Ce lissage entraînera une baisse pour certaines catégories et une hausse pour d'autres.

La proposition de lissage des cotisations de la ligue est la suivante :

TYPE LICENCE	NOMBRE LICENCES	COTISATION LBA 2022	LISSAGE	TOTAL ACTUEL	TOTAL LISSAGE	ECART 2022-LISSAGE	Moyenne non compétiteur
COMP U14	2068	20,1	28	41567	57904	7,9	
COMP U16	1788	24,1	28	43091	50064	3,9	8,1
COMP U18	1230	24,1	28	29643	34440	3,9	14,1
COMP U20	715	24,1	28	17232	20020	3,9	14,1
COMP U23	531	31,1	28	16514	14868	-3,1	15,1
COMP SENIOR	1013	37,1	28	37582	28364	-9,1	14,1
COMP MASTER	1952	37,1	28	72419	54656	-9,1	13,1
DECOUVERTE	4578	8,1	13	37082	59514	4,9	
LOISIR RUNNING	2793	14,1	13	39381	36309	-1,1	
LOISIRS SANTE	895	14,1	13	12620	11635	-1,1	
ENCADREMENT	770	15,1	0	11627	0	-15,1	
ENTREPRISE	14	14,1	13	197	182	-1,1	
TOTAL	**18347**	**358954,7**	**367956**	358955	367956		
Augmentation nette		**9001,3**					

Le Comité Directeur vote, à la majorité, pour un report du lissage des cotisations. Le projet ne sera donc pas proposé au vote lors de l'Assemblée Générale de la Ligue mais uniquement évoqué. Les raisons de ce report est le besoin d'une réflexion plus approfondie sur les raisons et les conséquences du lissage.

Les cotisations actuelles sont maintenues.

4 Intervention de la Secrétaire Générale

Le bilan des commissions a été envoyé à tous les membres du Comité Directeur avant la réunion. Les bilans de la COT, de la CRF et de la CRR ne sont pas dans le document. Ils seront ajoutés dès réception.

Le Comité Directeur approuve le bilan tel que présenté.

5 Questions diverses

Candidature de Jean Yves JAUNET à la Commission Régionale de Marche représentant de Marche nordique.

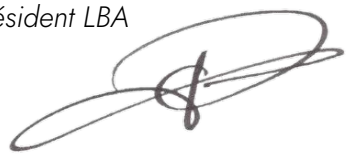
Le Comité Directeur approuve cette candidature.

Fin de la Réunion : 21h (1h30)

Marie-Paule CORRE
Secrétaire Générale



Jean-Marc BERAUD
Président LBA



LBA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 1 Avril 2023
Auditorium Le Cap – Plérin (22)

CONVOCATION

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

Conformément à l'article 10.3 des Statuts, la présente vaut convocation à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le samedi 1 avril 2023 à l'Auditorium du Cap à Plérin (22) à partir de 13h30.

ORDRE DU JOUR

13h30	Emargement
14h00	**Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire**
	Intervention du président de la CSR (nombre de clubs présents, situation des mandats)
	· Mot de bienvenue du Président de la Ligue
	· Mot de bienvenue du Maire de la Ville de Plérin
	· Mot de bienvenue du Président du Comité Départemental
	· Mot de bienvenue du Président du club support
14h20	Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 2 avril 2022 – **vote**
14h25	Intervention du Président de la Ligue
14h45	Intervention de la Secrétaire Générale : rapport moral - **vote**
15h05	Intervention du Trésorier Général :
	- Présentation Compte de résultat 2022 et Affectation du résultat 2022 – **vote**
	- Rapport de la Commission de Contrôle des Finances
	- Montant des cotisations annuelles des clubs affiliés – **vote**
16h00	Présentation du Budget prévisionnel 2023 – **vote**
16h45	Approbation des comptes rendus d'activité des commissions régionales
16h50	Intervention des Conseillers Techniques
17h15	Intervention du Directeur, et des nouveaux salariés de la Ligue
17h30	Intervention du CIC
17h45	Intervention du représentant de la FFA

Conformément à l'article 11.1 des statuts de la Ligue, les membres votants de l'Assemblée Générale sont les représentants des clubs en règle avec la FFA, la Ligue et le Comité, et ayant leur siège social dans le ressort territorial de la Ligue à raison d'un représentant par association.

A la date de la réunion de l'Assemblée Générale de la Ligue, ces représentants devront :

- Avoir acquitté leurs cotisations pour la saison en cours,
- Etre âgés de plus de 18 ans,
- Jouir de leurs droits civiques et politiques,
- Etre titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.

Les clubs sont représentés par leur Président, ou leur Secrétaire Général, licencié à la date de l'Assemblée Générale. A défaut, la personne chargée de représenter le Club à l'Assemblée Générale doit être :

- licenciée au jour de l'Assemblée Générale au titre du Club représenté,
- être en possession d'un pouvoir (modèle joint), daté et signé de son Président, ou de son Secrétaire Général.

Le **vote par procuration est autorisé** ; toutefois, le représentant d'un Club ne peut recevoir **un pouvoir que d'un seul autre Club de la Ligue** ; étant entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs.

Les Statuts interdisent le vote par correspondance (articles 12.3 des statuts types).

Le nombre de voix dont disposent les représentants des associations affiliées est calculé en fonction du nombre de licenciés du Club au 31 août précédent l'Assemblée Générale.

En vertu des articles 13.2 et 13.4 des statuts, « les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu obligatoirement au scrutin secret, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise pour tout vote, sauf exception dûment annoncée dans les Statuts ».

Un Club non ré affilié au 30 septembre 2022 ne peut être représenté et prendre part au vote lors des Assemblées Générales de la Fédération, de la Ligue ou du Comité quand bien même ces Assemblées Générales se dérouleraient avant le 31 octobre, date limite de ré-affiliation des Clubs. Ils sont toutefois invités à assister à l'Assemblée Générale.

PÉNALITÉ POUR NON REPRÉSENTATION

Suite à la décision du Bureau Directeur du 5 Novembre 2013, nous vous rappelons que toute absence ou non-représentation d'un club en assemblée générale de la Ligue est passible d'une pénalité de 80 € augmentée de 1 € par licencié au 31 août précédent l'assemblée générale.

Veuillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, le Président, à l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Comité Directeur, le Président de la Ligue
Jean-Marc BERAUD

PJ : Fiche de représentation des clubs